

Inside Secure SA

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

**(Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2016)**

PricewaterhouseCoopers Audit, 63 rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, www.pwc.fr
Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles.
Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Antoine Olanda
Membre de la Compagnie Régionale des
Commissaires aux Comptes Aix-Bastia
38, Parc du Golf, 13856 Aix-en-Provence

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016)

Aux Actionnaires
Inside Secure SA
Rue de la Carrière de Bachasson
13590 Meyreuil

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-88 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

1. Convention avec Monsieur Richard Vacher Detournière

Personne concernée : Monsieur Vacher Detournière est membre du Directoire
Nature et objet : Ajustement des indemnités de départ
Modalités : Le conseil de surveillance du 26 juillet 2016 a décidé d'ajuster les termes des indemnités de départ dont bénéficie Monsieur Richard Vacher Detournière.

Monsieur Richard Vacher Detournière est dorénavant en droit de recevoir de telles indemnités en cas :

- (i) de révocation ou de non renouvellement de son mandat de membre du directoire (ou de licenciement) pour une raison autre qu'une faute lourde,
- (ii) de démission pour de bonnes raisons, soit un départ à la suite d'une réduction significative de ses fonctions et responsabilités, d'une réduction de sa rémunération ou d'un changement de son lieu de travail dans un autre pays dans les six mois d'un changement de contrôle de la Société au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce, ou
- (iii) de révocation ou de démission de son mandat de membre du directoire (ou de licenciement) à la suite d'un désaccord significatif entre le conseil de surveillance et le directoire sur la stratégie portée par le directoire.

Le montant des indemnités de départ de l'intéressé sera déterminé par le conseil de surveillance de la manière suivante.

Elles seront d'un montant maximum égal au plus petit des montants suivants : (i) 250 000,00 euros et (ii) la somme de la rémunération fixe brute reçue par l'intéressé au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle sa démission, sa révocation ou son licenciement est intervenu et de la rémunération variable brute reçue par l'intéressé au cours des deux années précédant celle au cours de laquelle sa démission, sa révocation ou son licenciement est intervenu (le « Montant Maximum »), étant précisé que la date de sa révocation, de son licenciement ou de sa démission sera présumée être, selon le cas, la date à laquelle la lettre de révocation (ou de licenciement) est reçue par l'intéressé ou la date à laquelle la lettre de démission est reçue par la Société.

Leur bénéficiaire sera subordonné, et leur montant modulé, en fonction de la moyenne arithmétique du taux d'atteinte des objectifs qui déterminent la part variable de la rémunération de l'intéressé au cours des deux derniers exercices clos précédant sa démission, sa révocation ou son licenciement.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société :

L'autorisation préalable donnée par le conseil de surveillance trouve sa justification dans l'introduction de paramètres incitatifs au travers de l'atteinte d'objectifs.

2. Convention avec Monsieur Pascal Didier

Personne concernée : Monsieur Pascal Didier, membre du Directoire et Directeur général, mandataire social jusqu'au 30 décembre 2016

2.1. Indemnités de départ

Nature et objet : Indemnités transactionnelle de départ

Modalités : En application des modalités qui avaient été arrêtées par le conseil de surveillance du 19 février 2013, approuvées lors de l'assemblée générale des actionnaires de la société, le 26 juin 2014, le conseil de surveillance du 19 octobre 2016 a décidé de fixer à la somme de 290 950 € le montant de l'indemnité transactionnelle de départ de Monsieur Pascal Didier pour l'ensemble de ses mandats et fonctions. L'accord transactionnel entre la société Inside Secure et Monsieur Pascal Didier, a été conclu le 30 décembre 2016 et le paiement de l'indemnité a été effectué le 28 janvier 2017.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société :

Cet accord traduit le rapprochement amiable des points de vue respectifs des parties sur les circonstances ayant précédé et entouré la fin de ces mandats.

2.2. Levée de la condition de présence liée aux actions gratuites

Nature et objet : Levée de la condition de présence liée aux actions gratuites.
Modalités : Il est rappelé que Monsieur Pascal Didier a bénéficié d'une attribution de 10 533 actions gratuites de la société, attribuées le 23 mars 2015 (post ajustement lié à l'augmentation de capital de la société avec maintien du droit préférentiel de souscription décidée en 2016). Leur acquisition définitive en mars 2018 était subordonnée à la présence continue de Monsieur Pascal Didier au sein du groupe pendant la période d'acquisition ainsi qu'à des objectifs de cours de bourse.
 Le conseil de surveillance du 19 octobre 2016 a décidé de lever cette condition de présence.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société : Cet accord s'inscrit à la suite de la convention précédente. Cette décision permet à Monsieur Pascal Didier de ne pas perdre le bénéfice des dites actions gratuites du fait de son départ, les autres termes de l'attribution, et notamment la condition liée au cours de bourse, demeurant inchangés.

3. Attribution d'actions gratuites

3.1. Attribution d'actions gratuite à Monsieur Amedeo D'Angelo

Personne concernée : Monsieur Amedeo D'Angelo, Président du Directoire
Nature et objet : Attribution d'actions gratuites
Modalités : Utilisant la délégation consentie par l'assemblée générale du 2 février 2016, votre directoire du 2 février 2016, a décidé d'attribuer les actions gratuites suivantes :

Personne concernée	Fonction	Date d'attribution	Nombre d'actions gratuites attribuées	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Valeur des actions lors de l'attribution
Amedeo D'Angelo	Président du Directoire	2 février 2016	864 000	1 octobre 2018	1 octobre 2018	339 692 €

L'acquisition définitive de tout ou partie de ces actions, à l'issue de la période d'acquisition, est conditionnée par l'atteinte d'une condition de marché définie comme étant la valeur de la moyenne, pondérée par les volumes, des cours de bourse des actions pendant les 60 dernières séances précédant la fin de la période d'acquisition.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société : L'autorisation préalable donnée par le directoire trouve sa justification dans l'introduction de paramètres incitatifs au travers de l'atteinte d'objectifs.

3.2. Attribution d'actions gratuites à Monsieur Richard Vacher Detournière

Personne concernée : Monsieur Richard Vacher Detournière, membre du Directoire

Nature et objet : Attribution d'actions gratuites

Modalités : Utilisant la délégation consentie par l'assemblée générale du 16 décembre 2016, votre directoire du 16 décembre 2016, a décidé d'attribuer les actions gratuites suivantes :

Personne concernée	Fonction	Date d'attribution	Nombre d'actions gratuites attribuées	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Valeur des actions lors de l'attribution
Richard Vacher Detournière	Membre du Directoire	16 décembre 2016	100 000	16 décembre 2019	16 décembre 2019	134 000 €

L'acquisition définitive de tout ou partie de ces actions, à l'issue de la période d'acquisition, est conditionnée par l'atteinte d'une condition de marché définie comme étant la valeur de la moyenne, pondérée par les volumes, des cours de bourse des actions pendant les 60 dernières séances précédant la fin de la période d'acquisition.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société : L'autorisation préalable donnée par le directoire trouve sa justification dans l'introduction de paramètres incitatifs au travers de l'atteinte d'objectifs.

4. Attribution d'options de souscription d'actions ou d'achat d'actions

4.1. Attribution d'options de souscriptions d'actions à Monsieur Richard Vacher Detournière

Personne concernée : Monsieur Richard Vacher Detournière, membre du Directoire

Nature et objet : Attribution d'options de souscriptions d'actions

Modalités : Utilisant la délégation consentie par l'assemblée générale du 16 décembre 2016, votre directoire du 16 décembre 2016, a décidé d'attribuer les options de souscription d'actions suivantes :

Personne concernée	Fonction	Date d'attribution	Nombre d'options de souscriptions d'actions attribuées	Calendrier d'exercice des options	Date limite d'exercice des options	Prix unitaire de souscription des actions
Richard Vacher Detournière	Membre du Directoire	16 décembre 2016	45 000	15 000 options le 16/12/2017 15 000 options le 16/12/2018 15 000 options le 16/12/2019	16 décembre 2026	1,91 €

La levée des options est subordonnée selon le cas à la qualité de salarié ou de mandataire social de la société à la date de la levée d'option.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société : L'autorisation préalable donnée par le directoire trouve sa justification dans l'introduction de paramètres incitatifs au travers de l'atteinte d'objectifs.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs.****a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article R. 225-57 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Indemnités de départ de Monsieur Pascal Didier

Personne concernée : Monsieur Pascal Didier, membre du Directoire et Directeur général, mandataire social jusqu'au 30 décembre 2016

Nature et objet : Indemnités transactionnelle de départ

Modalités : L'engagement à l'égard de Monsieur Pascal Didier, relatif à ses indemnités de départ, dont les conditions avait été arrêtées par le conseil de surveillance du 19 février 2013 et approuvées lors de l'assemblée générale des actionnaires de la société, le 26 juin 2014, s'est poursuivi au cours de l'exercice. Cet engagement a pris fin dans les formes et dans les conditions exposées au paragraphe 2.1 ci-dessus.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société : Cet accord traduit le rapprochement amiable des points de vue respectifs des parties sur les circonstances ayant précédé et entouré la fin de ces mandats.

b) sans exécution au cours de l'exercice écoulé**1°) Maintien au bénéfice de Monsieur Pascal Didier des autres conditions d'attribution d'actions gratuites**

Personne concernée : Monsieur Pascal Didier, membre du Directoire et Directeur général, mandataire social jusqu'au 30 décembre 2016.

Nature et objet : Levée de la condition de présence liée aux actions gratuite et maintien des autres conditions, notamment la condition liée au cours de bourse.

Modalités : Comme indiqué au paragraphe 2.2. ci-dessus, le conseil de surveillance du 19 octobre 2016 a levé la condition de présence permettant à Monsieur Pascal Didier l'acquisition définitive d'actions gratuites, en mars 2018. Les autres conditions de l'engagement, concernant l'attribution le 23 mars 2015 d'actions gratuites de la société, notamment l'atteinte des objectifs de cours de bourse, ont été maintenues au cours de l'exercice sans avoir à s'appliquer au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016. Les modalités de l'attribution se résument ainsi :

Personne concernée	Fonction	Date d'attribution	Nombre d'actions gratuites attribuées	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Valeur des actions lors de l'attribution (*)
Pascal Didier	Membre du Directoire	23 mars 2015	10 533	23 mars 2018	23 mars 2020	7 363 €

(*) Valeur lors de l'attribution initiale de 10 000 actions gratuites, avant l'ajustement des titres liés aux opérations de capital réalisées depuis.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société :

Le maintien de ces conditions traduit le rapprochement amiable des points de vue respectifs des parties sur les circonstances ayant précédé et entouré la fin de ces mandats.

2°) Attribution d'actions gratuites à Monsieur Richard Vacher Detournière

Personne concernée : Monsieur Richard Vacher Detournière, membre du Directoire

Nature et objet : Attribution d'actions gratuites

Modalités : Les modalités d'attributions sont rappelées ci-dessous :

Personne concernée	Fonction	Date d'attribution	Nombre d'actions gratuites attribuées	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Valeur des actions lors de l'attribution (*)
Richard Vacher Detournière	Membre du Directoire	23 mars 2015	31 599	23 mars 2018	23 mars 2020	22 088 €

(*) Valeur lors de l'attribution initiale de 30 000 actions gratuites, avant l'ajustement des titres lié aux opérations de capital réalisées depuis.

L'attribution définitive de tout ou partie de ces actions à l'issue de la période d'acquisition est conditionnée à la valeur de la moyenne, pondérée par les volumes, des cours de bourse des actions pendant les 20 dernières séances précédant la fin de la période d'acquisition.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société :

Ces attributions trouvent leur justification dans l'introduction de paramètres incitatifs au travers de l'atteinte d'objectifs.

3°) Attributions d'options de souscriptions d'actions à Monsieur Pascal Didier

Personne concernée : Monsieur Pascal Didier, membre du Directoire et Directeur général, mandataire social jusqu'au 30 décembre 2016.

Nature et objet : Attribution d'options de souscriptions d'actions

Modalités : Les modalités d'attributions sont définies ci-dessous :

Personne concernée	Fonction	Date d'attribution	Nombre d'options de souscriptions d'actions attribuées (1))	Calendrier d'exercice des options	Date limite d'exercice des options	Prix unitaire de souscription des actions
Pascal Didier	Membre du Directoire	4 août 2007	17 648 Options 2007-1-B	-	19 juin 2017	7,0550 €
Pascal Didier	Membre du Directoire	22 février 2008	20000 Options 2007-1-C	-	19 juin 2017	10,0525 €

(1) Hors ajustement postérieur à la date d'attribution

Motifs justifiant de son intérêt pour la société :

Le maintien de ces conditions traduit le rapprochement amiable des points de vue respectifs des parties sur les circonstances ayant précédé et entouré la fin de ces mandats.

4°) Attributions d'options de souscriptions d'actions à Monsieur Richard Vacher Detournière

Personne concernée : Monsieur Richard Vacher Detournière, membre du Directoire

Nature et objet : Attribution d'options de souscriptions d'actions

Modalités : Les modalités d'attributions sont définies ci-dessous :

Personne concernée	Fonction	Date d'attribution	Nombre d'options de souscriptions d'actions attribuées	Calendrier d'exercice des options	Date limite d'exercice des options	Prix unitaire de souscription des actions
Richard Vacher Detournière	Membre du Directoire	3 novembre 2008	64 041	Exerçables en totalité sous condition de présence dans la société à la date de la levée	19 juin 2027	9,5438 €
Richard Vacher Detournière	Membre du Directoire	28 août 2014	36 866	24 332 exerçables et 12 534 le 28 août 2017. Sous condition de présence dans la société à la date de la levée	28 août 2024	3,9970 €

Motifs justifiant de son intérêt pour la société :

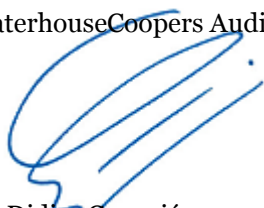
Ces attributions trouvent leur justification dans l'introduction de paramètres incitatifs au travers de l'atteinte d'objectifs.

*

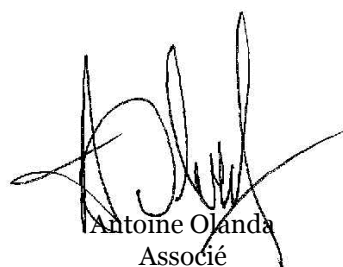
Fait à Neuilly-sur-Seine et à Aix-en-Provence, le 25 avril 2017

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Didier Cavanié
Associé



Antoine Olanda
Associé